



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE
TRAITEMENT DES DECHETS**

Réf. : NS 1.1
PM : 1
Version : 1
Màj : 22/09/2020
Page : 1/1

SEANCE DU 09 DECEMBRE 2025

Délibération n° 2025/42

DECISION MODIFICATIVE N°1

Membres en exercice : 50

Nombre de votants : 37

Présents à la séance : 31

Date de la convocation : 03 décembre 2025

Secrétaire de séance : Stéphane GROS

Le neuf décembre deux mille vingt-cinq, à 17h, les membres du comité syndical du SMET 71, convoqués par M. Dominique JUILLLOT, président, se sont réunis au SMET 71, Route de Lessard Lieu-dit sur les Bois à Chagny, sous sa présidence.

Etaient présents : MM. Dominique JUILLLOT, Landry LEONARD, Joël DEMULE, Michel LEFER, Paul THEBAULT, Jean-Pierre GIRARDEAU, Guillaume THIEBAUT, Pierre RAGEOT, Robert CASENOVE, Gilles JONDET, Vincent FAGUET, Bernard DESPLAT, Patrick BUHOT, Xavier COSTE, Eric BLANC, Christian CLERC, Stéphane GROS, Julien GANDREY, Laurent PARADIS, François De TRUCHIS, Sébastien LAURENT, Alain FAVERIAL, Bernard NIQUET, Mme Catherine AMIOT, MM. Jean-Pierre CHERVIER, Alexandre DUPARAY, Mme Peggy GABORIT, MM. Marc MONNOT, Armando De ABREU, Philippe PIGEAU, Noël VALETTE.

Excusés ayant donné pouvoir :

Marc LABULLE, ayant donné pouvoir à M. Dominique JUILLLOT.

Michel BOULEY, ayant donné pouvoir à M. Xavier COSTE.

Franck SERRAND, ayant donné pouvoir à M. Christian CLERC.

Didier FICHET, ayant pouvoir à M. Julien GANDREY.

Gaelle SAINT-HILARY, ayant pouvoir à M. Jean-Pierre CHERVIER.

Philippe CHARLES DE LA BROUSSE, ayant pouvoir à M. Marc MONNOT.

Excusés : M. Claude MENNELLA, Mmes Sylvie TRAPON, Françoise LARGE, MM. Jean-Noël MORY, René VARIN, Mme Christiane MACE DE GASTINES, MM. Pascal LABARBE, Jean-François JAUNET, Christophe DUMONT, Mme Marie-Claude JARROT.

Absent : MM. Romain PITTET, David MARTI, Mme Evelyne COUILLEROT.

Les décisions modificatives sont destinées à procéder en cours d'année, après le vote du budget primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent de nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du budget primitif. Dans ce cadre, le présent rapport expose les ajustements suivants, qu'il convient de réaliser par rapport au budget primitif 2025 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Compte 60612 – Energie- électricité

Jusqu'au 31 juillet 2024, l'unité de cogénération alimentait en électricité une grande partie des besoins de l'ISDND. Les crédits de ce compte ont donc été prévus au BP 2025 sur la base d'une estimation des consommations sur une année incomplète (fin 2024), et sans prendre en compte les nouveaux équipements installés en 2025. Ils ont ainsi été sous-estimés et nécessitent un ajustement à la hausse.

Compte 611 – Prestations de service

1. Pour rappel, dans le cadre de la fongibilité des crédits, un virement de crédits de chapitre à chapitre a été effectué le 04 juillet 2025 pour un montant de 553 100 € et impactait les comptes 611 et 673.

En effet, il s'agissait de transferts de crédits de chapitre à chapitre pour annuler un titre sur exercice antérieur émis à l'encontre de PAPREC GRAND EST au lieu de PAPREC ENERGIES CENTRE EST (tiers erroné). Ce titre portait sur le remboursement de la perte de recette du 4^{ème} trimestre 2024 de biométhane. Ce transfert de crédit s'est traduit par :

- Un tirage de 553 100 € à l'article 611 afin d'inscrire des crédits au compte 673 « titres annulés sur exercices antérieurs ».
- Une recette supplémentaire d'un montant de 460 870 € HT (soit 553 044 € TTC) au chapitre 75 « Autres produits de gestion courante ».

Si ce transfert de crédit s'équilibre, il crée un « déficit » de 553 100 € au chapitre 611.

2. Par ailleurs, suite à l'incendie du 18 mars 2023 du bâtiment de tri de l'usine ECOCEA, du 1^{er} mai 2023 au 31 janvier 2025, les ordures ménagères résiduelles de trois adhérents ont été traitées sur plusieurs exutoires externes au SMET. PAPREC a réglé une grande partie des prestations dans le cadre de la couverture assurantielle ; mais le SMET s'est également acquitté d'une partie de la prise en charge.

Afin de clôturer ce dossier, il y a lieu de procéder à différents jeux d'écritures tant au niveau des dépenses que des recettes avec PAPREC, exploitant d'ECOCEA. Ces dépenses impactent l'article 611.

Compte 6156 – Maintenance

Il y a lieu d'abonder ce compte qui a connu une augmentation en 2025 suite à des prestations de maintenance réalisées sur certains équipements pour la première fois depuis leur installation (compteurs de biogaz, nouveaux matériels installés en 2024).

Chapitre 012 – Charges de personnel

La baisse du montant inscrit à ce chapitre s'explique par un délai de recrutement plus long que prévu pour les postes à renouveler en 2025. Par ailleurs, plusieurs agents ont été placés en congé de maladie ordinaire pendant plus de trois mois, les plaçant en demi-traitement. Enfin, il y a lieu de rajouter l'impact d'un congé parental sur 3 mois.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

L'inscription de crédit à l'article 6568 correspond aux charges relatives à la péréquation des coûts de transports. Lors de l'élaboration du budget, ces crédits ont été inscrits au compte 611.

Chapitre 66 – Charges financières

La baisse des charges financières correspond à l'impact de la baisse du taux du livret A, au 1^{er} août 2025, sur plusieurs prêts contractés par le SMET qui sont indexés sur celui-ci.

Chapitre 67 – Charges spécifiques

Lors du transfert de crédits dans le cadre de la fongibilité des crédits en juillet 2025, il avait été inscrit 553 100 € alors que la régularisation était de 460 870 € HT, soit 553 044 € TTC.

RECETTES

Chapitre 013 – Atténuation de charges

L'augmentation des crédits de ce chapitre correspond à des remboursements de salaires suite à des arrêts de plusieurs agents.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Figure à ce chapitre la recette relative au remboursement du 4^{ème} trimestre 2024 de biométhane par PAPREC. Du fait de l'annulation du titre initial sur exercice antérieur, il y a eu lieu de repasser cette écriture sur ce chapitre.

Chapitre 78 – Reprise sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant

La reprise de provisions de 150 000 € constituée en 2020 et 2021 est affichée à ce chapitre.

La présente décision modificative propose donc d'opérer les ajustements budgétaires, tels que détaillés ci-avant en section de fonctionnement, conformément aux tableaux suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES			
Chapitre – article – désignation	BP 2025 + virement de crédits	DM 1	BP+DM n°1
Chapitre 011 - Charges à caractère général	13 201 400 €	720 000 €	13 921 400 €
60612 - Energie - électricité	30 000 €	15 000 €	45 000 €
611 - Contrats prestations de service	8 374 350 €	675 000 €	9 049 350 €
6156 - Maintenance	66 500 €	30 000 €	96 500 €
Autres articles	4 730 550 €	0 €	4 730 550 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	1 210 000 €	-60 000 €	1 150 000 €
64111 – Personnel titulaire – rémunération principale	403 500 €	-60 000 €	343 500 €
Autres articles	806 500 €	0	806 500 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	136 000 €	90 000 €	226 000 €
6568 - Autres charges diverses de gestion courantes	0 €	90 000 €	90 000 €
Autres articles	136 000 €	0 €	136 000 €
Chapitre 66 - Charges financières	811 800 €	-35 000 €	776 800 €
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	797 300 €	-35 000 €	762 300 €
Autres articles	14 500 €	0 €	14 500 €
Chapitre 67 - Charges spécifiques	562 100 €	-80 000 €	482 100 €
673 - Titres annulés sur exercices antérieurs	562 100 €	-80 000 €	482 100 €
Chapitre 68 - Dotations aux provisions pour risques	150 000 €	0 €	150 000 €
Total des dépenses réelles	16 071 300 €	635 000 €	16 706 300 €
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	2 323 277 €	0 €	2 323 277 €
Chapitre 042 - Dotation aux amortissements	2 576 400 €	0 €	2 576 400 €
Total des dépenses de fonctionnement	20 970 977 €	635 000 €	21 605 977 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES			
Chapitre – article – désignation	BP 2025 + virement de crédits	DM n°1	BP+DM n°1
Chapitre 013 - Atténuations de charges	18 000 €	25 000 €	43 000 €
Chapitre 70 - Produits services et ventes div	1 663 100 €	0 €	1 663 100 €
Chapitre 74 - Dotations et participations	16 754 400 €	0 €	16 754 400 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	616 250 €	460 000 €	1 076 250 €
Chapitre 76 - Produits financiers	0 €	0 €	0 €
Chapitre 78 – Reprise sur amortissement, dépréciation et provisions	0 €	150 000 €	150 000 €
7815 - Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant		150 000 €	150 000 €
Total des recettes réelles	19 051 750 €	635 000 €	19 686 750 €
Chapitre 002 - Excédent antérieur reporté	1 919 227 €	0 €	1 919 227 €
Total des recettes de fonctionnement	20 970 977 €	635 000 €	21 605 977 €

DECISION

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE COMITE SYNDICAL, A L'UNANIMITE :

- ✓ Adopte la décision modificative n°1 telle que détaillée dans les tableaux figurant ci-dessus ;
- ✓ Autorise Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme,

Le président,


Dominique JUILLOT

